

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'AUMOND
Procès-verbal 13 septembre 2023

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Aumond tenue au Centre culturel et communautaire situé au 664, route Principale à Aumond, le mercredi 13 septembre 2023 à compter de 19 h 00 et à laquelle étaient présents :

Sont présents :

M. Barry Ardis
Mme Ariane Guilbault
M. Gaétan Gagné
M. Robert Piché
M. Sébastien Lafrenière
Mme Anne Lévesque

Absence motivée : Aucune

Sous la présidence du maire, monsieur Mario Langevin assiste à la rencontre, Mme Maude Tourangeau, à titre de secrétaire de la séance.

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Vérification du quorum

2023-09-A4862

Ouverture de l'assemblée

Il est résolu de procéder à l'ouverture de la présente séance à compter de 19h03.

Proposé par le conseiller Gaétan Gagné.

Adoptée à l'unanimité.

2023-09-A4863

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Proposé le conseiller Sébastien Lafrenière.

Adoptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1 Vérification du quorum ;
- 1.2 Ouverture de l'assemblée ;
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour ;

2. Adoption du procès-verbal de la séance antérieure

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2023 ;

3. Comptes payables

3.1 Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer (août 2023) ;

4 Incendie et sécurité publique.

5. Voirie

5.1 Modification de la résolution 2023-08-A4865 pour l'achat de sable abrasif;

5.2 Achat de sable abrasif;

5.3 Achat de sel à déglacer;

6. Loisirs et culture

7. Hygiène du milieu et Environnement

8. Urbanisme, Développement et Industrie

9. Administration

9.1 Résolution d'appui à l'autorisation de demande de financement pour le programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés Volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés Édition 2023-2024 de la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

9.2 Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024-2028) -. Négociation entre les gouvernements du Québec et du Canada.

9.3 Demande à Hydro-Québec-Panne fréquente sur le territoire de la municipalité.

9.4 Demande d'appui pour la relance de la résolution 2022-R-AG283-Projet de reconstruction du pont Gens-de-Terre sur le chemin Lépine-Clova-Demande de décret d'urgence.

9.5 Disposition de biens-Boîte de camion.

9.6 Demande d'appels de projet Volet Accélération (PAVL).

9.7 Demande d'appui-Interdiction des maisons flottantes ou de leur usage-Demande aux Gouvernements Provincial et Fédéral.

9.8

10 Maire et conseillers

12 Correspondance

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

2. Adoption des procès-verbaux

2023-09-A4864

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2023

Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2023, tel que rédigé.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

3. **Comptes payables**

2023-09-A4865 **Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer**

CONSIDÉRANT que les listes des déboursés au 31 août 2023 totalisent 150 081.74\$ et se détaillent comme suit :

Comptes à payer : 73 836.19\$

Comptes payés : 47 399.15 \$

Salaires : 28 846.40\$

Chèque ou prélèvement annulé : aucun

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'approuver, tel que déposé, les listes des déboursés.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Maude Tourangeau, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Maude Tourangeau
Directrice générale

4. **Incendie et sécurité publique**

5. **Voirie**

6.

2023-09-A4866 **Modification de la résolution 2023-08-A4856 pour l'achat de sable abrasif.**

ATTENDU QUE lors de la dernière assemblée du 9 août dernier le conseil avait adopté de faire l'achat de 2000 tonnes de sable d'abrasif pour l'hiver 2023-2024.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu de procéder à faire la modification sur la résolution afin de faire l'achat de 3000 tonnes de sable d'abrasif.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque.

Adoptée à l'unanimité

2023-09-A4867

Achat de sable abrasif

CONSIDÉRANT que la municipalité désire procéder à l'achat pour le sable abrasif et que le règlement 2020-02-261 sur la gestion contractuelle nous permet de le faire de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu de procéder à l'achat de sable d'hiver pour une quantité approximative de 3000 tonnes chez D. Heafey et Fils inc. au coût de 8.70 \$/tonne métrique

Proposé par le conseiller Barry Ardis.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Maude Tourangeau, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Maude Tourangeau
Directrice générale

2023-09-A4868

Achat de sel à déglacer

CONSIDÉRANT que la municipalité désire procéder à l'achat de sel à déglacer et que le règlement 2020-02-261 sur la gestion contractuelle nous permet de le faire de gré à gré;

Sel Warwick	138\$/tonne métrique
Somavrac	Non soumissionner

EN CONSÉQUENCE, il est résolu de procéder à l'achat pour le sel d'hiver pour une quantité approximative de 170 tonnes chez Sel Warwick.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Maude Tourangeau, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Maude Tourangeau
Directrice générale

6. **Loisir et culture**

7. **Hygiène du milieu et Environnement**

8. **Urbanisme, Développement et Industrie**

9. Administration

2023-09-A4869

Résolution d'appui à l'autorisation de demande de financement pour le programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés Volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés Édition 2023-2024 de la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

Glossaire

Politique familiale municipale : ci-après « PFM »

Municipalités amies des aînés : ci-après « MADA »

Représentant des questions familles-aînés : ci-après « RQFA »

MRC Vallée-de-la-Gatineau : ci-après « MRC »

Considérant que la MRC Vallée-de-la-Gatineau est au cœur d'une démarche collective PFM-MADA réunissant 12 municipalités sur son territoire depuis 2017 ;

Considérant que la MRC Vallée-de-la-Gatineau a été accréditée MADA suite à l'élaboration de sa Politique aînés et de son plan d'action en faveur des aînés ;

Considérant que 12 municipalités de la MRC font partie depuis 2017 de la démarche collective PFM-MADA, soit Aumond, Bois-Franc, Cayamant, Déléage, Denholm, Gracefield, Grand-Remous, Lac-Sainte-Marie, Low, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Aumond fait partie de la démarche collective PFM-MADA de la MRCVG et souhaite poursuivre son implication dans celle-ci ;

CONSIDÉRANT QU'IL est aussi possible que d'autres municipalités de la MRC se joignent à la démarche collective ;

CONSIDÉRANT QUE le volet 2 de la démarche MADA de mise en œuvre de la dernière politique et plan d'action de la MRC sont maintenant échus depuis mars 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'IL faut maintenant procéder à la mise à jour des politiques et plans d'action MADA à travers la MRC, surtout en contexte post-pandémique où les besoins des aînés sont potentiellement changés ;

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des services sociaux a ouvert l'appel de projet MADA volet 1 : Soutien en faveur de la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés 2023-2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux impliqués seront une mise à jour de la politique et des plans d'action existant qui toucheront les 3 piliers du vieillissement actif, soit la santé, la sécurité et la participation sociale, et ce réparti sur les 9 champs d'action MADA ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux seront réalisés sur une période de 2 ans et impliqueront la création de comités de pilotage dans chaque municipalité participante ainsi que la MRCVG ;

CONSIDÉRANT QUE ces comités de pilotage auront ensuite la responsabilité d'établir le nouveau diagnostic social qui servira à mettre à jour la politique ainsi que le plan d'action de la MRC ainsi que de chaque municipalité participante ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront fait sous la coordination de la MRC Vallée-de-la-Gatineau à travers sa démarche PFM-MADA collective et en collaboration avec les élus RQFA de chaque municipalité ainsi que leurs comités de pilotage/suivi respectifs ;

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail que peut représenter cette mise à jour peut être très grande pour la MRC ainsi que les municipalités participantes ;

CONSIDÉRANT QU'UNE ressource en coordination est déjà à l'emploi et responsable du dossier PFM-MADA au nom de la MRCVG, soit M. Marc-André Gauthier de la Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau ;

CONSIDÉRANT QUE la ressource en coordination a déjà été responsable de la dernière année de mise en œuvre du volet 2 ainsi que de la reddition de compte finale de celle-ci, et fera de même pour le volet 1 à venir ;

Considérant que Mme Joanie Courchaine, directrice générale de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, sera la représentante de la MRCVG responsable pour le suivi de la demande d'aide financière ainsi que la signature de la convention d'aide financière et de la reddition de compte ;

CONSIDÉRANT QUE l'élue RQFA dans la municipalité d'Aumond est Mme Ariane Guilbault;

CONSIDÉRANT QUE le financement s'élève à 8000\$ par municipalité participant à la démarche ;

CONSIDÉRANT QUE la démarche collective n'implique aucune contribution financière pour les municipalités participantes ;

CONSIDÉRANT QUE le programme implique une contribution financière de la MRC équivalant à 15% des dépenses admissibles dans le cadre du programme ;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Ariane Guilbault, proposent et il est résolu par le Conseil de la municipalité d'Aumond de supporter et appuyer la demande d'aide financière de la MRCVG dans le cadre du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés Volet 1 Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés Édition 2023-2024. Mme Joanie Courchaine sera signataire au nom de la MRCVG et M. Marc-André Gauthier sera responsable de la coordination à travers la MRC ainsi que des redditions de compte.

Adopté à l'unanimité

2023-09-A4870

Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024-2028) -. Négociation entre les gouvernements du Québec et du Canada.

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne Lévesque.

ET RÉSOLU à l'unanimité ou des conseillers présents, que la municipalité d'Aumond demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés l'Assemblée nationale Robert Bussière et à la Chambre des communes Sophie Chatel, à la Fédération

québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

Adopter à l'unanimité

2023-09-A4871

Demande à Hydro-Québec-Panne fréquente sur le territoire de la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE la qualité du service d'électricité est la responsabilité d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE suivant les travaux de la nouvelle ligne haute tension sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, les pannes sont de plus en plus fréquentes liées aux intempéries et même de plus en plus sans aucune raison;

CONSIDÉRANT QUE les postes d'Hydro-Québec établis sur le territoire de la MRCVG ne sont pas tous utilisés;
Considérant qu'Hydro-Québec a complètement perdu le contrôle quant à l'élagage et à l'abattage;

Il est proposé par le conseiller Robert Piché.

ET résolu que conseil municipal demande :

À Hydro-Québec la raison des pannes de courants des derniers 12 mois qui ont touchés la municipalité;

À Hydro-Québec une rencontre avec les membres du Conseil de la Municipalité;

À Hydro-Québec de soumettre un plan d'action; incluant un échéancier, à entreprendre pour diminuer la fréquence des pannes;

De transmettre une copie de la présente résolution à Hydro-Québec;

De transmettre une copie de la présente résolution à M. Robert Bussière, Député provincial du Comté de Gatineau;

De transmettre une copie de la présente résolution aux municipalités de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

Adopté à l'unanimité

2023-09-A4872

Demande d'appui pour la relance de la résolution 2022-R-AG283-Projet de reconstruction du pont Gens-de-Terre sur le chemin Lépine-Clova-Demande de décret d'urgence.

CONSIDÉRANT la résolution 2022-R-AG283 adoptée le 23 août 2022 et considérant la nécessité de relancer la demande afin de répondre adéquatement aux besoins des utilisateurs de la région de l'Outaouais et des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE le chemin Lépine-Clova constitue un axe routier d'importance interrégional et est reconnu comme faisant partie du réseau routier multi-usage prioritaire de la région des Laurentides et de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin constitue la porte d'entrée pour plusieurs centaines de détenteurs de baux de villégiature et qu'il donne également accès à plusieurs territoires fauniques structurés (pourvoiries, ZEC et SEPAQ) de la région des Laurentides et de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE le chemin Lépine-Clova constitue aussi un lien d'importance avec les régions de l'Abitibi et de la Mauricie;

CONSIDÉRANT QUE les unités d'aménagement forestier (UAF) desservies par cet axe routier comportent d'importants volumes de bois destinés à l'approvisionnement des usines de transformations régionales;

CONSIDÉRANT QUE le pont de la Rivière Gens de Terre se situe dans le premier tronçon du chemin Lépine-Clova et que la baisse du tonnage réduit à 15 tonnes occasionne une limite d'approvisionnement en biens essentiels au fonctionnement des pourvoyeurs concernés;

CONSIDÉRANT la pandémie et les feux de forêt qui ont déjà fragilisé la santé économique de ces pourvoyeurs, la situation alarmante de non-reconstruction du pont pourrait entraîner la fin définitive des activités économiques de ces entreprises;

CONSIDÉRANT QUE les coûts estimés de cette reconstruction sont actuellement de l'ordre de plus ou moins 6.5 millions;

CONSIDÉRANT QU'UNE étude géotechnique a été réalisée par les forestières et qu'aucune action n'a été à ce jour entreprise;

CONSIDÉRANT QUE les acteurs régionaux impactés par ces travaux se sont déjà prononcés et engagés à participer au montage financier du projet en fournissant une somme équivalente à 10% du coût total estimé à l'heure actuelle, soit plus ou moins 650 000 \$;

CONSIDÉRANT l'urgence d'agir en matière de sécurité des utilisateurs et des impacts économiques pour les régions de l'Outaouais et Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE depuis plus d'un an aucune action provenant du ministère n'a toujours été induite et que ce dernier ignore le côté urgent et les impacts engendrés par le refus à défrayer le coût total pour la reconstruction urgente du pont Gens-de-Terre;

CONSIDÉRANT toutes les conséquences quant à la sécurité pour les utilisateurs de ce pont ainsi que l'ampleur des impacts économiques, un décret urgent est demandé;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu par la conseillère Ariane Guilbault de la municipalité d'Aumond de demander un décret quant à la reconstruction du pont de la Rivière Gens de terre sur le chemin Lépine-Clova, le tout en vue d'assurer la vitalité économique de l'industrie forestière ainsi que le maintien de l'accessibilité à ces secteurs récréotouristiques.

Il est également résolu de réitérer la demande présentée au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs afin d'autoriser la MRC à utiliser les fonds disponibles à l'enveloppe du PADF pour sa participation au montage financier.

Il est également résolu de faire parvenir copie de cette résolution au ministre Ressources naturelles et des Forêts, madame Maité Blanchette Vézina, au ministre de l'Économie et de l'Innovation, monsieur Pierre Fitzgibbon, au ministre responsable des Infrastructures, monsieur Jonathan Julien, au ministre responsable de l'Outaouais, monsieur Mathieu Lacombe, à monsieur Benoit Charette, ministre responsable des Laurentides ainsi qu'à monsieur Robert Bussière, député de Gatineau.

Adopté à l'unanimité

2023-09-A4873

Disposition de biens-d 'une Boîte de camion.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se départir d'une boîte de camion.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu :

De procéder à la vente de la boîte.

Proposé par le conseiller Gaétan Gagné.

Adopté à l'unanimité

2023-09-A4874

Demande d'appels de projet Volet Accélération (PAVL).

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Aumond a pris connaissance de l'appel de projet pour le volet Accélération du Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

ATTENDU QUE la municipalité doit effectuer des travaux sur l'amélioration de la qualité de la chaussée sur plusieurs chemins municipaux.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Sébastien Lafrenière de demander une aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable par le programme PAVL- Volet Accélération.

Adopté à l'unanimité

2023-09-A4875

Demande d'appui-Interdiction des maisons flottantes ou de leur usage-Demande aux Gouvernements Provincial et Fédéral.

CONSIDÉRANT QUE le nouveau type d'embarcation flottant, soit des structures servant principalement d'habitation communément appelées « maisons flottantes » ou « logements flottants », semble prendre de l'ampleur ;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'embarcation permet d'occuper un plan navigable à plus long terme en l'utilisant comme un hébergement flottant sans payer de taxes ou de redevances pour l'utilisation de l'espace occupé ;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité d'installation d'hébergement flottant crée des inquiétudes relativement à la sécurité lors de la navigation, au respect du voisinage, soit des propriétés riveraines, et au respect de l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE cette utilisation peut avoir des effets potentiellement négatifs sur l'environnement en perturbant les poissons et la faune locaux ainsi qu'en perturbant l'environnement naturel et en augmentant le risque de pollution par les ordures, l'élimination des eaux grises et les déversements.

CONSIDÉRANT QUE la majorité des municipalités ne dispose pas des installations nécessaires pour accueillir ce type d'embarcation, notamment les installations pour le traitement des eaux usées;

Il est proposé par le conseiller Robert Piché.

Et résolu à l'unanimité des membres présents :

DE DEMANDER aux gouvernements fédéral et provincial d'interdire l'accès aux plans d'eau aux structures servant principalement d'habitation communément appelées « maisons flottantes » ou « logements flottants » ou de prévoir un encadrement réglementaire notamment afin d'interdire l'usage ou l'utilisation d'hébergement flottant sur les plans d'eau au Québec.

DE DEMANDER l'appui aux municipalités et aux MRC de la province de Québec, à la Fédération québécoise des municipalité (FQM), à des municipalité (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre de la présente demande et à l'organisme de bassins versants des Rivières-Rouges, Petite-Nation et Saumon (OBV RPNS) ;

ET QUE la présente résolution soit envoyée à l'honorable Marie-Hélène Gaudreau, députée fédérale de Laurentides-Labelle à l'honorable Chantale Jeannotte, députée provinciale de Labelle, au ministre des Ressources naturelles et des Forêts, au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité

10. **Varia**
11. **Maire et conseillers**
12. **Correspondance**
13. **Période de questions**
14. **Levée de l'assemblée**

2023-09-A4876 **Levée de l'assemblée**

Il est résolu de procéder à la levée de la présente séance, à 19h41

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

Mario Langevin
Maire

Maude Tourangeau
Directrice générale
Greffière trésorière

